

1  
—

6  
—

Séance du jeudi 27 gbre 1913.

—

Présidence de M. Bienvenu-Martin.

—

La séance est ouverte à 2 heures  $\frac{3}{4}$ .

Sont présents; M. M. Amic, Alexandre  
Béard, Bienvenu-Martin, Chastenet —  
Chautemps, Cachet, Ferdinand Dreyfus,  
Doumer, Lintilhac, Lourties, Millès —  
Lacroix, Lucien Hubert, De Selves.

M. Lourties, rapporteur du budget du  
commerce, donne lecture d'un rapport sur le  
projet de loi, adopté par la Chambre des  
Députés, tendant à modifier le taux d'intérêt  
des emprunts de la chambre de commerce  
de Boulogne-sur-mer.

Le rapport est adopté. Le rapporteur  
est autorisé à le déposer aujourd'hui, même  
sur le bureau du Sénat et à demander la vote  
de l'urgence et la discussion immédiate.

M. le Président invite ensuite la  
commission à régler l'attribution de certains  
rapports confiés à des commissaires non réélus.

Le rapport sur l'article, disjoint de la  
loi de finances, sur l'expropriation des sources  
de la Loire dans un intérêt artistique et  
que l'on avait soumis à la commission M.  
Jeanneney, est attribué à M. Béard.

L

Il en est de même pour le rapport sur le projet de loi relatif à l'attribution de médailles aux sapeurs-pompiers.

M. De Selves, rapporteur du Budget au ministère des finances, en charge de rapport sur l'article 23 jusqu'à la loi de finances concernant la suppression du temps de service militaire dans le compte de l'avancement et de l'ancienneté des fonctionnaires.

M. Millier-Lacroix rappelle à la commission que le projet de loi portant ouverture de crédits en vue de la création au ministère de la guerre d'une direction de l'aéronautique <sup>lui</sup> a été renvoyé. Il ne pourra donner lecture de son rapport que lorsque les renseignements qu'il a demandés au ministère de la guerre lui seront parvenus.

L'honorable membre demande en même temps à la commission de l'autoriser à demander au Sénat le renvoi pour avis à la commission des finances du projet de loi portant création d'une nouvelle région de corps d'armée sur le territoire de la France.

Cette autorisation lui est accordée.

M. Ferdinand Dreyfus entretient ensuite la commission de la proposition de loi dont il est le rapporteur et qui figure à l'ordre

3

Un jour de la séance Du Sénat, sur la garantie  
Des cautionnements Des employés et ouvriers.

L'art. 2 de cette proposition visant les caution-  
nements supérieurs à 1,500 fr., tel qu'il a été  
voté par la Chambre, a été, par suite, les  
avoués qui prétendent qu'on leur enlève ainsi  
le droit d'assister les parties devant le  
tribunal compétent. Pour faire cesser cette  
inaction, le rapporteur propose à la commission  
une nouvelle rédaction Du § 2 de l'art. 2  
empruntée à la juridiction pénale.  
Cette modification de texte est adoptée.

La séance est levée à 3 heures  $\frac{1}{4}$

---